

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annick Kerschbaumer](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8233a4b564ea0ef9239b52e0>

Date d'obtention : 2021-05-11 15:07:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle permet d'uniformiser les interventions peu importe quel est l'intervenant qui les prend en charge (intervenant formé bien sûr)

Qu'elle favorise la partenariat entre les milieux scolaire, policier, et judiciaire.

Qu'elle donne aux parents une occasion de se mobiliser et de faire partie de la solution, et du processus que traverse leur enfant.

Qu'elle diminue significativement les délais de traitement des cas de sexting.

Qu'elle permet de restreindre au minimum la distribution des photos, et du même coup, diminue l'anxiété vécue par le-la jeune impliqué-e.

Qu'elle permet de distinguer l'intention qui se point derrière l'acte (impulsif ou malveillant) et d'y adapter la suite des interventions

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je bénéficierai d'un cadre toujours identique avec lequel intervenir (la trousse), ce qui permettra aussi aux élèves et aux parents de ne pas penser qu'il y a de la subjectivité dans l'intervention. Tout se fait suivant un protocole, donc la démarche est validée par l'encadrement clair et précis fourni par la trousse. De plus, le partenariat avec le service policier est apprécié et me permettra d'assurer un suivi encore plus concret avec les jeunes perprétateurs, qui risquent de prendre la situation d'autant plus au sérieux. De même, dans mes ateliers de sensibilisation, le fait d'expliquer le nouveau fonctionnement aura certainement un effet dissuasif sur certains jeunes qui pensent pouvoir tout se permettre avec les sextos. Finalement, le sentiment de sécurité que cette démarche apportera aux directions, enseignants, parents et potentiels élèves victimes donnera à mon mandat de prévention dans l'école une nouvelle validation et facilitera les approches en termes d'ateliers de sensibilisation dans les groupes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À suivre les étapes de la trousse soigneusement

Je commencerai mon intervention avec la victime, afin de pouvoir la rassurer, prendre ses informations, et pouvoir évaluer si l'acte semble impulsif ou malveillant.

Je vais également favoriser les bons contacts avec les parents, et voir à ce que l'implication du service policier dans la démarche ne soit pas vue comme une menace, mais comme une aide supplémentaire, un paternariat bénéfique.

Je veillerai à me saisir des téléphones qui contiennent possiblement des photos explicites, sans toutefois accéder à ces photos d'aucune façon.

J'expliquerai aux élèves la suite des choses, afin que les étapes de traitement du cas soient rassurantes pour eux, et non inattendues et anxiogènes.